

COMPTÉ RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU Jeudi 07 Octobre 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le jeudi sept octobre, le Conseil Municipal de SALAGNON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond CONTASSOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 1^{er} octobre 2021

Présents : **CONTASSOT** Raymond, **ANGLADE** Colette, **LINIGER** Benoît, **GENEST** Kathia, **SKUP** Pascal, **FAVRE** Jean-Noël, **BAUMGARTNER** Gilles, **DELACOUR** Colette, **DUMOUX** Patricia, **PARADIS** Stéphane, **LAVOREL** Virginie, **BENAIM** Fadiene.

Absents : **DOREL** Pierre, **GANDILLON** Chrystèle, **FRECHET** Léa.

Excusés :

Pouvoirs :

Secrétaires : **DUMOUX** Patricia.

Après l'approbation du compte rendu du 23 septembre 2021 à l'unanimité, la séance est ouverte et l'ordre du jour abordé.

1 / DEBAT SUR LE PADD

Le débat est annulé, les documents étant parvenus trop tard en Mairie, celui-ci est reporté au prochain CM.

2/ ANTENNE FREE

Le SEPEC n'a pas encore délibéré à ce sujet.

Le dossier d'information est parvenu dans le délai imparti à la Mairie et la déclaration préalable a été déposée elle aussi, Mr. Le Maire attend la preuve de la maîtrise foncière ainsi qu'une complétude d'insertion paysagère.

Une réunion de la commission urbanisme est prévue dès réception des dits documents.

Les Salagnards réagissent face à l'implantation de cette antenne et un collectif a fait parvenir un courrier en date du 06/10/21 à la Mairie en ce sens.

Mr. Le Maire rappelle que la commune ne peut s'opposer légalement à ce projet, la distance des infrastructures concernées étant respectée.

Mr. Le Maire rappelle aussi que la Mairie se réserve le droit de demander une mutualisation des antennes par délibération du CM (SFR ayant aussi déposé une demande avec la 5G) et qu'une carte d'implantation des antennes déjà existantes a été réclamée.

3/ POINT SUR LES COMMISSIONS

Scolaire et périscolaire :

- Un courrier va être envoyé aux parents d'élèves afin de leur rappeler que ceux-ci doivent impérativement accompagner leur(s) enfant(s) jusqu'aux agents.
- Logiciel d'inscription cantine et garderie : les parents utilisateurs sont plutôt satisfaits ; son utilisation reste simple et rapide.
- Cantine : maintien d'un seul service jusqu'aux vacances de la Toussaint.
- FACEBOOK : la Directrice de l'école est peinée de l'ampleur prise par le message posté et souhaite rappeler que la classe en question était parfaitement équipée pour la rentrée scolaire.

Voirie, bâtiments et sécurité :

- « Les Sables » : démarrage des travaux le lundi 11/10 sur 180 mètres linéaires, la Mairie a informé les riverains concernés par courrier en amont. Pas de coupure des voies, ces travaux devraient être terminés pour la fin d'année.
- « Rue du Village » : le réseau des eaux pluviales étant endommagé, un complément d'études avec un relevé topographique a été demandé.
- « La Batterie » : des travaux de canalisation des eaux pluviales sont à prévoir afin d'éviter le risque futur d'un glissement de terrain.
- « Le Foyer » : la cuve de fioul est à changer, celle-ci sera remplacée par 3 petites cuves et l'étanchéité de la cave par le dessus est à l'étude.

Social, personnel, finances :

- Une demande de téléalarme a été déposée.
- Une demande de logement social a été déposée.
- Une réunion budget est prévue semaine prochaine pour exprimer les besoins 2022.

Animation, culture, jeunesse :

- Le calendrier des fêtes 2022 s'est établi le 5 octobre avec la présence de toutes les associations.
- Le marché artisanal a été une réussite, les Salagnards ont apprécié.
- Les jeunes collégiens de Salagnon vont se voir proposer un prix avantageux pour des entrées à Walibi le mercredi 3 novembre, en partenariat avec 8 communes voisines.

Espaces verts et sécurité :

- La campagne de fauchage des voiries est terminée.
- L'état des lieux des poteaux incendie est mauvais, 4 bornes incendies présentent des travaux à prévoir rapidement.

Communication :

- Notre communication auprès des habitants reste à améliorer.
- La répartition des secteurs à distribuer est à revalider.
- Le salagnard de septembre est toujours en attente d'éléments.
- Le devis pour le bulletin annuel est à valider.

Urbanisme :

- Le PADD est transmis ce jour aux élus et à étudier par tous pour le conseil du 04/11/21.

4/ QUESTIONS DIVERSES

- Le repas annuel des Anciens doit-il être maintenu compte-tenu du fragile équilibre sanitaire à ce jour ?
- Ne serait-il pas préférable aux vues du contexte sanitaire de livrer des colis à domicile à cette occasion, comme l'an dernier ?

La séance est levée 21h02.